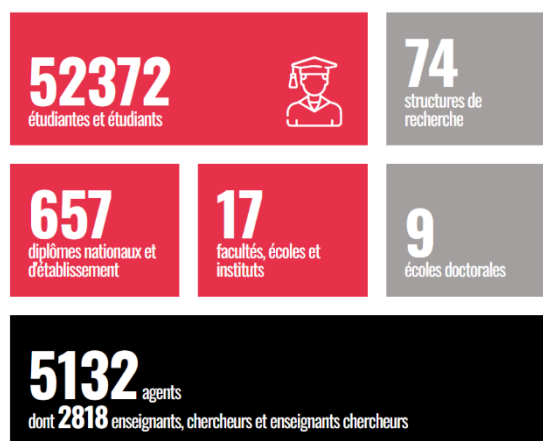


L'Université de Montpellier recrute un Chargé d'opérations immobilières (F/H)

Type de contrat : CDD de droit public de Catégorie A
Dates de contrat : Dès que possible jusqu'au 28/02/2025
Quotité de travail : 100 %
Rémunération mensuelle : De 1960 € à 3045 € brut / De 1575 € à 2445 net estimé
Localisation : Montpellier

Une université d'excellence

Université de recherche intensive, leader mondial en écologie, l'Université de Montpellier est un établissement public expérimental qui figure dans le top 200 du classement de Shanghai. Elle couvre plusieurs champs disciplinaires sciences et techniques, droit, économie, environnement, administration, gestion, médecine, pharmacie, activités physiques et sportives, biologie, informatique, sciences de l'éducation, science politique. Elle a obtenu en 2022 la labellisation I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) qui associe 15 partenaires de recherche et d'innovation du territoire. Ce Programme d'Excellence (PEI) porté par l'Université de Montpellier s'articule autour des enjeux "Nourrir, Soigner, Protéger" et s'appuie sur tous les domaines scientifiques de l'Université et de ses partenaires. Elle coordonne le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI).



Une université engagée

En lutte contre toutes les formes de discrimination, l'Université de Montpellier est engagée pour la promotion de la diversité, l'égalité entre femmes et hommes et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'UM place aussi le développement durable au cœur de sa politique et de son savoir-vivre. Une démarche saluée par le palmarès du Times Higher Education qui la place en tête des universités françaises les plus performantes en terme de développement durable.

Affectation

Structure de rattachement : Direction du Patrimoine Immobilier

Présentation du poste

- Mission principale :** Sous l'autorité du chef-fe de service, l'agent recruté devra piloter les projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de rénovation, de restructuration, d'accessibilité et sur les travaux importants de mise en sécurité et de GER, en maîtrise d'ouvrage UM ou externalisée, en maîtrise d'œuvre UM ou externalisée.

- **Activités :**

1. Pilotage d'opérations de réhabilitation, de maintenance, de sécurité et/ou de construction avec maîtrise d'œuvre privée :

➔ A. Phase conception

- Prendre en charge les étapes techniques et administratives des projets de construction ou de réhabilitation, monter, suivre et faire aboutir les dossiers en amont de la réalisation des travaux.
- Pour chaque opération, analyser les besoins, aider à la définition du programme ou établir le programme, en collaboration avec les utilisateurs et autres services ou direction.
- Accompagner les études préalables de faisabilité, déterminer les enveloppes financières.
- Préparer les marchés en collaboration avec le service achats et marchés ; choix des procédures de consultation ; analyser les offres (ou participer à l'analyse des offres avec le MOE - négociations le cas échéant).
- Obtenir les autorisations administratives.
- Collaborer avec les différents intervenants d'un projet : conduite d'opération, maître d'œuvre, OPC, Bureau de contrôle, autres directions.
- Rechercher et définir les solutions techniques les plus appropriées aux projets.
- Contrôler et rendre compte de la conformité des études et des estimations du maître d'œuvre par rapport aux programmes initiaux et aux cahiers des charges ; veiller à la bonne adéquation projet/programme.
- Préparer et assurer le suivi des dossiers de consultation des entreprises (DCE : CCTP, DPGF, plans, ...).

➔ B. Phase réalisation

- Coordonner les différents intervenants et suivre la phase d'exécution des travaux par les entreprises.
- Assurer l'interface entre les utilisateurs et la maîtrise d'œuvre pour la modification des besoins ou des demandes supplémentaires.
- Effectuer le suivi financier, vérifier et valider les situations et décomptes de travaux des opérations, gérer les aléas de chantier (technique et financier), préparer les avenants pour les passages en commission des marchés, le cas échéant.
- Représenter le Maître d'Ouvrage ou assurer les opérations de réception jusqu'à la levée des réserves et durant la période de garantie de parfait achèvement.

2. Pilotage d'opérations petites et moyennes de réhabilitations, de maintenance, de sécurité avec maîtrise d'œuvre interne DPI :

- Recueillir et analyser les besoins pour chaque opération.
- Réaliser les études en étroite collaboration avec les utilisateurs et les directions et services associés en recherchant et définissant les solutions techniques les plus appropriées aux projets et obtenir leur validation.
- Préparer les CCTP et DPGF des marchés de travaux.
- Donner les informations nécessaires au bureau du système d'information du patrimoine du service stratégie et gestion du patrimoine pour qu'il établisse les plans lors des études jusqu'aux plans DCE.
- Analyser les offres.
- Viser les documents d'exécution.
- Assurer la direction, le pilotage et la coordination des travaux jusqu'à la réception et la remise des locaux aux utilisateurs.
- Effectuer le suivi financier, vérifier et valider les situations et décomptes de travaux des opérations, gérer les aléas de chantier (technique et financier), préparer les avenants pour les passages en commission des marchés, le cas échéant.

3. Divers :

- Instruire des Demandes d'Autorisation de Travaux déposées par des laboratoires et des départements d'enseignement.
- Préparer les pièces techniques, analyser les offres d'accords-cadres et marchés de travaux à bons de commande.

- Participer à la mise à jour des données sur le patrimoine immobilier en coordination avec le service stratégie et gestion du patrimoine.
 - Se tenir informé de l'évolution des techniques et de la réglementation dans les domaines du service.
 - Travailler en transversalité et en complémentarité avec les collègues du service ainsi qu'avec les différents services et bureaux de la DPI et les autres directions.
- **Spécificités / Contraintes du poste :**
 - Déplacements sur les différents sites
 - Permis B obligatoire

Profil recherché

COMPETENCES

Master bâtiment ou formation technique Niveau Ingénieur pour un IGE / Architecte, Doctorat ou Diplôme d'ingénieur reconnu par la CTI pour un IGR

→ Savoir :

- Méthodologie de conduite de projet,
- Connaissance générale de la réglementation en matière de construction (code de la construction et de l'habitation, du code de l'urbanisme),
- Connaissance générale de la réglementation applicable aux ERP, sécurité incendie et code du travail,
- Connaissances théoriques et pratiques en bâtiment et génie civil, polyvalence tout corps d'état,
- Connaissance générale du code de la commande publique, compris ex loi MOP,
- Connaissance générale de la réglementation budgétaire et financière applicable aux opérations traitées.

→ Savoir faire :

- Mettre en œuvre la réglementation en matière de sécurité du travail et les normes concernant les établissements recevant du public (ERP) et les installations classées.
- Rechercher et définir les solutions techniques les plus appropriées.
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures et méthodes de travail.
- Connaître et savoir faire respecter les techniques et normes de construction pour l'ensemble des corps d'états.
- Savoir organiser et encadrer des équipes pluridisciplinaires de la construction.
- Maîtriser la gestion de projet, savoir concerter, synthétiser et présenter.
- Savoir gérer l'urgence et les situations inconnues ou imprévues.
- Savoir analyser les dépenses d'une opération immobilière et anticiper les dérives.
- Savoir analyser les coûts, réaliser et présenter des bilans et des ratios sur les opérations suivies.
- Savoir utiliser des logiciels de bureautique (Word, Excel), de messagerie électronique.
- Utiliser les logiciels de planification MsProject et de DAO Autocad.

→ Savoir être :

- Savoir organiser, animer, diriger un groupe de projet, de travail, une équipe ou une réunion.
- Savoir faire preuve de rigueur et d'un sens de l'organisation pour le suivi des projets (méthodes, fiches - bilan de chaque opération).
- Savoir communiquer auprès des responsables de l'université et participer au développement de la DPI.
- NB : A la demande de son supérieur, l'agent-e peut être amené-e à exercer d'autres missions ou activités

Pourquoi nous rejoindre ?

Rejoindre l'université de Montpellier, c'est bénéficier de nombreux avantages dans une région qui offre un cadre de vie qualitatif.

Nos avantages:

> **Dispositifs de développement des compétences** : accès à une grande offre de formation, préparation aux concours internes

> **Jusqu'à 56 jours de congés / an** (pour un contrat 12 mois et plus/ temps plein à 38h05)



- > Temps de travail aménageable
 - > Jusqu'à 2 jours de télétravail / semaine (selon les modalités de la charte de TT applicable à l'UM)
 - > Restauration collective
 - > Aide et prestations sociales
 - > Prise en charge partielle des abonnements au transport de la ville
 - > Accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs de l'université
 - > Soutien à la parentalité : club de loisirs pour enfant, partenariat de crèches, jours enfant-malade
- Avantages dépendant de la nature et la durée du contrat, des nécessités de services et des conditions d'éligibilité*

Modalité de candidature

Dépôt CV et Lettre de Motivation : [https://umemplois.umontpellier.fr/poste/2024-I0137\(2\)](https://umemplois.umontpellier.fr/poste/2024-I0137(2))

Référence de l'offre à rappeler dans votre lettre de motivation : **2024-I0137**

Clôture des candidatures **le 21/05/2024 à 23h59**

Contacts :

- organisation du recrutement : drh-recrut-biats@umontpellier.fr / 04 67 14 99 30
- renseignements sur le poste : fabienne.duyck@umontpellier.fr / 04 67 14 94 77

En savoir plus :

Caractéristiques du contrat

- ✓ Contrat de droit public avec période d'essai en fonction de la durée du contrat
- ✓ Les congés doivent être pris pendant la durée du contrat de travail
Pour les contrats d'une durée = ou > 12 mois, au choix :
 - * soit 36h40 hebdomadaires et 48 jours de congés par an
 - * soit 38h05 hebdomadaires et 56 jours de congés par an

Conditions générales de recrutement dans la fonction publique

- ✓ Jouir de ses droits civiques
- ✓ Compatibilité des mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions
- ✓ Etre en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- ✓ Pour les personnels de nationalité étrangère, être en position régulière au regard des dispositions relatives aux documents de séjour du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- ✓ Conformément à l'article 49-9 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, les agents qui, dans les six années suivant la rupture conventionnelle, sont recrutés en tant qu'agent public pour occuper un emploi au sein de la fonction publique de l'Etat, sont tenus de rembourser à l'Etat, au plus tard dans les deux ans qui suivent leur recrutement, les sommes perçues au titre de l'indemnité spécifique de la rupture conventionnelle octroyées dans le cadre d'un précédent emploi dans la fonction publique.